



Communauté de Communes Terroir de Caux

# Ville de Val-de-Scie

## Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 DECEMBRE 2023

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents : 21

Votants : 23

Date de convocation : 30/11/2023

Date d'affichage : 30/11/2023

L'An deux mil vingt-trois le Sept Décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Val-de-Scie, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian SURONNE, Maire.

Selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Mme Virginie PELISSE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mme Virginie PELISSE donne lecture du Procès-verbal de la séance du 09/11/2023 qui est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom		NOM Prénom		NOM Prénom	
SURONNE Christian	P	NOURRICHARD Gérard	P	LETELLIER Olivier	PVR
VANDERPLAETSEN Michel	P	CHEVALLIER Nadine	P	THIERRY Stéphane	P
PELISSE Virginie	P	AUVRAY Patrice	P	LETEURTRE Céline	P
DELAUNAY Olivier	P	DELAFONTAINE Isabelle	P	PEUDEVIN Vincent	A
BOUDIN Françoise	P	JARNOUX Chantal	PVR	LEMERCIER Monique	P
FRANC Claude	P	CONTREMOULIN Anne-Marie	P	PINEL Emmanuel	P
LESUEUR Claudine	P	CABIN Antoinette	A	DUBOIS Arnaud	P
CHOMANT Jean	P	RENAULT Catherine	P	SOULET Virginie	P
MOREL Maryse	A	PETIT Marc	P	GOSSE Anne	E

(Légende : P : présent - A : absent - E : excusé - PVR : pouvoir)

### Pouvoirs :

Mme Chantal JARNOUX donne pouvoir à Mme Claudine LESUEUR

M. Olivier LETELLIER donne pouvoir à Mme Nadine CHEVALLIER

### Excusée :

Mme Anne GOSSE

### Absents :

Mme Maryse MOREL

Mme Antoinette CABIN

M. Vincent PEUDEVIN

Formant la majorité des membres en exercice.

## ORDRE DU JOUR

Approbation Procès-verbal Séance du Jeudi 9 Novembre 2023 à 18 H 30

Compte rendu Commission Jeunesse-Sports-Culture Vendredi 24 Novembre 2023 à 17 H 30 :  
Mme Virginie PELISSE

Compte rendu Commission Aménagement Travaux Urbanisme Lundi 27 Novembre 2023 à 17  
H 30 : M. Michel VANDERPLAETSEN

Cession bande terrain M. et Mme Franck BOURGEAUX à la Commune de Val-de-Scie pour  
l'Euro symbolique / Élargissement Rue de Bazomesnil Commune délégué de Cressy

École Maternelle : Acquisition laverie cuisine

Personnel Communal : Instauration de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Courrier Magasin Kandy Auffay : courrier en date du 24 Août 2023

Ouverture exceptionnelle 9 Dimanches en 2024

### Affaires Diverses

- a) Date prochain Conseil Municipal :  
Jeudi 25 Janvier 2024 à 18 H 30
- b) Remerciements Mme Marie-Claire DILARD pour les marques de sympathie témoignées,  
par le Conseil Municipal, lors du décès de son époux Monsieur Roger DILARD
- c) Chaudière bâtiment OFB 42 Rue de Verdun
- d) Ouverture la Poste à compter du 06/02/2024
- e) Rallye Dieppe 2024

Questions diverses

## 1. Compte rendu Commission Jeunesse-Sports-Culture Vendredi 24 Novembre 2023 à 17 H 30 : Mme Virginie PELISSE

**Spectacle de Noël** : Vendredi 15 décembre à 20 H 00 salle des fêtes d'Auffay.

Les membres de la commission ainsi que toutes les personnes disponibles se retrouveront à la Mairie, le Mercredi 13 Décembre à 16 H 00, pour la confection des sachets distribués aux enfants. Mme Virginie PELISSE remercie Monsieur le Maire et M. Claude FRANC pour la mise en place d'un sapin dans la salle. Des affiches du spectacle ont été distribuées dans les écoles par Mme Françoise BOUDIN. Une invitation a été envoyée aux enseignants ainsi qu'au personnel des écoles et des garderies périscolaires.

Le père Noël sera installé dans un fauteuil pour la distribution des friandises. Cela permettra ainsi aux parents de pouvoir prendre des photos avec les enfants.

### **Union Sportive d'Auffay :**

La commission de la ligue de Normandie de football chargée d'étudier l'attribution de la subvention pour l'éclairage du terrain d'entraînement a été reportée à aujourd'hui.

Vendredi 6 Octobre 2023, une commission est passée pour le renouvellement de l'homologation du terrain.

M. Marc PETIT était présent.

Quelques travaux à effectuer par le service technique seront à prévoir pendant la trêve.

### **Tennis Club d'Auffay :**

Le revêtement de sol de la salle de tennis est vétuste et doit être refait. Il date de la construction de la salle.

Elle est également utilisée par les écoliers de Val-de-Scie.

Un rendez-vous a été organisé en Mairie avec le Président et le Vice-Président du club de tennis qui ont présenté un devis d'un montant de 19 282,80 € TTC. La commission a donné son accord sur le principe mais la question doit être revue en commission travaux.

### **Terrains de pétanque Auffay :**

Un rendez-vous a été organisé avec Monsieur le Maire et M. LECHEVALIER Président de l'association Passion Pétanque Altifagienne sur la parcelle de terrain qui se situe au fond du parking de la gare. Cet emplacement convient.

La commission travaille conjointement avec la commission travaux afin d'étudier un coût moins élevé pour faire une zone d'une dizaine de terrains. La commission valide ce projet en soulignant qu'il n'y aura pas d'éclairage à prévoir.

### **Aire de Loisirs Sévis :**

Un aménagement d'espace de loisirs et de sports à Sévis a été proposé.

La Commission a étudié ce projet avec M. Gérard NOURRICHARD, Maire délégué de Sévis, il a été retenu :

- L'installation de buts format handball sur le terrain herbé, situé au bout de la garderie.
- Le terrain de boules reste au même endroit. Des bancs pourront être installés pour plus de convivialité.
- La cour de la garderie sera réduite afin de libérer de l'espace côté préau pour pouvoir y installer des panneaux de basket.
- La barrière de la garderie sera déplacée pour être plus près de l'entrée du bâtiment. Ce qui sera plus pratique pour le personnel pour accueillir les parents.
- Une table de tennis de table pourrait être installée sous le préau avec la possibilité de l'enlever lors des diverses manifestations de Sévis.

Une étude chiffrée doit être faite rapidement afin que ce projet puisse aboutir avant l'été. La commission est favorable à ce projet d'aménagement à Sévis. Cette étude sera également étudiée en commission travaux.

## 2. Compte rendu Commission Aménagement Travaux Urbanisme Lundi 27 Novembre 2023 à

17 H 30 : M. Michel VANDERPLAETSEN

### a) Défense incendie - Délibération n° 47/2023

#### 1°) Bosc de Sévis

Lors du Conseil Municipal du 03/11/2022 la priorité avait été donnée au projet de réserve incendie Rue du Bosc à Sévis. Celle-ci serait mise en place sur un terrain mis à disposition par M. BOURGEOIS.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même et pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, M. Gérard NOURRICHARD, Mme Nadine CHEVALLIER pour elle-même et pour M. Olivier LETELLIER qui lui a donné procuration, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Céline LETEURTRE, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET) :

- Retient le devis de l'entreprise DDTP en date du 15/11/2023 d'un montant de 35 850,00 € HT/43 020,00 € TTC pour la pose d'une réserve enterrée de 120 m<sup>3</sup>.
- Retient le devis de Véolia en date du 24/10/2023 d'un montant de 2 332,42 € HT/ 2 798,80 € TTC pour la pose du compteur à eau de la réserve incendie.
- Sollicite des subventions aussi élevées que possible auprès des organismes compétents : Département, État, DETR.
- Inscrit les crédits au budget primitif 2024.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à venir.

#### 2°) Mesnil Sauval - Auffay

M. Michel VANDERPLAETSEN expose au Conseil Municipal qu'après contrôle des débits des bornes incendie 14 et 15 à Auffay Rue de Verdun et Mesnil Sauval les débits sont insuffisants. Elles se situent en fin de canalisation. Les lotissements de Tôtes et la zone industrielle diminuent le débit qui était correct il y a quelques années.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même et pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, M. Gérard NOURRICHARD, Mme Nadine CHEVALLIER pour elle-même et pour M. Olivier LETELLIER qui lui a donné procuration, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Céline LETEURTRE, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET) :

- Retient le devis de l'entreprise Follain By Duval en date du 17/11/2023 d'un montant de 36 876,00 € HT/44 251,20 € TTC pour la pose d'une réserve enterrée de 120 m<sup>3</sup> sur le stade du Mesnil Sauval à Auffay.
- Retient le devis de l'entreprise Hydra - Lhotellier Eau en date du 06/12/2023 d'un montant de 2 552,00 € HT/ 3 062,40 € TTC.
- Sollicite des subventions aussi élevées que possible auprès des organismes compétents : Département, État, DETR.
- Inscrit les crédits au budget primitif 2024.

## b) Travaux divers - Délibération n° 48/2023

### 1°) Fenêtres et baies Mairie d'Auffay

Lors de la séance du 03/11/2022, le Conseil Municipal avait décidé de changer les baies des 3 bureaux du rez-de-chaussée. Le dossier n'a pas obtenu une suite favorable pour la subvention. Les crédits seront reportés en 2024. Le devis a été réactualisé.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même et pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, M. Gérard NOURRICHARD, Mme Nadine CHEVALLIER pour elle-même et pour M. Olivier LETELLIER qui lui a donné procuration, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Céline LETEURTRE, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET) :

- Retient le devis de l'entreprise Lesobre en date du 17/11/2023 d'un montant de 12 500,00 € HT/15 000,00 € TTC pour la pose des 3 baies vitrées en double vitrage au rez-de-chaussée de la Mairie d'Auffay.
- Retient le devis de l'entreprise Lesobre en date du 27/10/2023 d'un montant de 1 962,28 € HT/2 354,73 € TTC pour la pose de fenêtres double vitrage dans le bureau du Maire et le bureau des Adjointes de la Mairie d'Auffay.
- Retient le devis de l'entreprise Lesobre en date du 05/10/2023 d'un montant de 2 138,70 € HT/2 566,44 € TTC pour la pose de fenêtres double vitrage dans le bureau des cartes d'identités/passeports et dans le bureau du secrétariat Rue Narcisse Dufour de la Mairie d'Auffay.
- Sollicite des subventions aussi élevées que possible auprès des organismes compétents : Département, État, DETR.
- Inscrit les crédits au budget primitif 2024.

### 2°) Écoles

#### I. École Maternelle

M. Michel VANDERPLAETSEN informe le Conseil Municipal que suite au changement climatique, les températures augmentent dans les classes des écoles Maternelle et Élémentaire.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même et pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, M. Gérard NOURRICHARD, Mme Nadine CHEVALLIER pour elle-même et pour M. Olivier LETELLIER qui lui a donné procuration, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Céline LETEURTRE, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET) :

- Retient le devis de l'entreprise AC2S en date du 28/07/2023 d'un montant de 1 445,00 € HT/1 734,00 € TTC pour la pose de films de protection solaire dans les classes de Mme Artur et Mme Levasseur.
- Sollicite des subventions aussi élevées que possible auprès des organismes compétents : Département, État, DETR.
- Inscrit les crédits au budget primitif 2024.

#### II. École Élémentaire

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même et pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, M. Gérard NOURRICHARD, Mme Nadine

CHEVALLIER pour elle-même et pour M. Olivier LETELLIER qui lui a donné procuration, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Céline LETEURTRE, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET) :

- Retient le devis de l'entreprise AC2S en date du 28/07/2023 d'un montant de 1 755,00€ HT/2 106,00€ TTC pour la pose de films de protection solaire dans les classes de Mme Lefebvre et Mme Gimard.
- Retient le devis de l'entreprise AC2S en date du 15/11/2023 d'un montant de 990,00 € HT/1 188,00 € TTC pour la pose de films de protection solaire dans la classe de Mme Hacher.
- Sollicite des subventions aussi élevées que possible auprès des organismes compétents : Département, État, DETR.
- Inscrit les crédits au budget primitif 2024.

Des travaux d'entretien vont également être à prévoir à l'école élémentaire au niveau de la façade et en peinture dans les classes.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même et pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, M. Gérard NOURRICHARD, Mme Nadine CHEVALLIER pour elle-même et pour M. Olivier LETELLIER qui lui a donné procuration, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Céline LETEURTRE, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET) :

- Retient le devis de l'entreprise AC2S en date du 28/07/2023 d'un montant de 3 139,50 € HT/3 767,40 € TTC pour la fixation des panneaux extérieures en façade.
- Retient le devis de l'entreprise Grossœuvre en date du 16/11/2023 d'un montant de 1 098,00 € HT/1 317,60 € TTC pour la réfection de la peinture de la classe de Mme Hacher.
- Inscrit les crédits au budget primitif 2024.

### 3°) Sanitaires sacristie Collégiale Auffay

Lors de la séance du Conseil Municipal en date du 03/11/2022, il a été décidé de trouver une solution moins onéreuse que le projet initial (≈19 000,00 € TTC) pour cette réalisation.

M. Michel VANDERPLAETSEN expose au Conseil Municipal que le travail sera effectué en partie par le service technique cet hiver.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a toujours été favorable au projet mais pas au premier budget annoncé et constate qu'il est parfois nécessaire de ne pas se précipiter.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même et pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, M. Gérard NOURRICHARD, Mme Nadine CHEVALLIER pour elle-même et pour M. Olivier LETELLIER qui lui a donné procuration, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Céline LETEURTRE, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET) :

- Retient le devis de l'entreprise Follain By Duval en date du 24/11/2022 d'un montant de 980,00 € HT/1 176,00 € TTC pour la réalisation de l'assainissement.
- Retient le devis de l'entreprise Elec 2E en date du 28/09/2022 d'un montant de 498,50 € HT/598,20 € TTC pour la partie électricité.
- Retient le devis de l'entreprise Calimat en date du 14/08/2023 d'un montant de



2 372,56 € HT/2 847,07 € TTC pour l'achat des matériaux (portes, fenêtres, placo...).  
Il précise que des WC, urinoirs et lavabos ont été récupérés à Sévis.

- Inscrit les crédits au budget primitif 2024.

#### 4°) Façade presbytère Auffay

M. Michel VANDERPLAETSEN indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de la façade et du pignon côté route.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même et pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, M. Gérard NOURRICHARD, Mme Nadine CHEVALLIER pour elle-même et pour M. Olivier LETELLIER qui lui a donné procuration, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Céline LETEURTRE, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET) :

- Retient le devis de l'entreprise Harmonie des Couleurs en date du 12/06/2023 d'un montant de 2 800,00 € pour la main d'œuvre et de 1 024,60 € HT/1 229,52 € TTC pour la fourniture des matériaux.
- Inscrit les crédits au budget primitif 2024.

#### 5°) Salles maison des Associations Auffay

M. Michel VANDERPLAETSEN explique au Conseil Municipal qu'afin de faire des économies d'énergie il convient de réduire le volume à chauffer par l'installation d'un faux plafond, ce qui ramène la hauteur de 4,80 mètres à 2,50 mètres.  
Il ajoute que cela procurera également plus de confort pour les utilisateurs des salles.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même et pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, M. Gérard NOURRICHARD, Mme Nadine CHEVALLIER pour elle-même et pour M. Olivier LETELLIER qui lui a donné procuration, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Céline LETEURTRE, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET) :

- Retient le devis de l'entreprise AC2S en date du 15/11/2023 d'un montant de 7 097,00 € HT/8 516,40 € TTC.
- Inscrit les crédits au budget primitif 2024.

#### 6°) Réfection sol tennis couvert Auffay

M. Michel VANDERPLAETSEN rappelle au Conseil Municipal, comme l'a évoqué Mme Virginie PELISSE lors du compte rendu de la commission Jeunesse Sports et Culture, la demande du club de tennis qui souhaite la réfection du sol du tennis couvert.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même et pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, M. Gérard NOURRICHARD, Mme Nadine CHEVALLIER pour elle-même et pour M. Olivier LETELLIER qui lui a donné procuration, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Céline LETEURTRE, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET) :

- Retient le devis de l'entreprise Greenset en date du 11/09/2023 d'un montant de 16 069,00 € HT / 19 282,80 € TTC pour la régénération d'un court de tennis en résine synthétique.

- Sollicite des subventions aussi élevées que possible auprès des organismes compétents : Département, État, DETR.
- Inscrit les crédits au budget primitif 2024.
- Accepte le versement du club de tennis d'un montant de 2 000,00 € pour la participation à ces travaux.

#### 7°) Réparation éclairage public

M. Michel VANDERPLAETSEN explique que suite à des pannes une lanterne est à changer devant la Mairie de Cressy ainsi que 4 (mâts + lanternes) Rue du 8 Mai 1945 à Auffay. Dans le cadre du contrat avec le SDE 76, 2 devis de la SPIE nous sont parvenus pour ces réparations.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même et pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, M. Gérard NOURRICHARD, Mme Nadine CHEVALLIER pour elle-même et pour M. Olivier LETELLIER qui lui a donné procuration, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Céline LETEURTRE, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET) de procéder à l'ensemble des réparations et :

- Retient le devis de l'entreprise SPIE en date du 19/10/2023 d'un montant de 1 088,40 € HT/1 306,08 € TTC pour le remplacement de la lanterne devant la Mairie de Cressy.
- Retient le devis de l'entreprise SPIE en date du 19/10/2023 d'un montant de 5 481,00 € HT/6 577,20 € TTC pour la remise en état des 4 points lumineux Rue du 8 Mai 1945 à Auffay.
- Inscrit les crédits au budget primitif 2024.

#### 8°) Dossier Syndicat Départemental d'Énergie 76 - LED - Communes déléguées de Sévis et Cressy

M. Michel VANDERPLAETSEN indique au Conseil Municipal que le SDE 76 a transmis deux projets afin que toutes les lanternes soient remplacées par des LED.

Le projet de Sévis est d'un montant total de 71 123,04 € avec une participation de la Commune de 27 806,52 €.

Le projet de Cressy s'élève à la somme totale de 91 670,23 € avec une participation de la Commune d'un montant de 34 604,07 €.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même et pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, M. Gérard NOURRICHARD, Mme Nadine CHEVALLIER pour elle-même et pour M. Olivier LETELLIER qui lui a donné procuration, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Céline LETEURTRE, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET) décide de surseoir à ces 2 projets.

#### 9°) Dossier Syndicat Départemental d'Énergie 76 - Dossier M5533, Éclairage public Parking Monreal del Campo Auffay - Délibération n° 49/2023

M. Michel VANDERPLAETSEN indique au Conseil Municipal que ce projet délibéré le 03/11/2022 n'a pas été retenu par le SDE 76 pour une réalisation en 2023. Il rappelle que plusieurs lanternes du parking ne fonctionnent plus, elles seront donc toutes remplacées par des LED.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN,



M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même et pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, M. Gérard NOURRICHARD, Mme Nadine CHEVALLIER pour elle-même et pour M. Olivier LETELLIER qui lui a donné procuration, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Céline LETEURTRE, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET) :

- Retient le projet réévalué du SDE 76 en date du 20/10/2023 d'un montant total de 14 784,12 € avec une participation du SDE 76 de 8 742,17 € et de la Commune de 6 041,95 €.
- Inscrit la dépense d'investissement au BP 2024 pour un montant de 6 041,95 €.
- Demande au SDE de programmer ces travaux dès que possible.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention à intervenir ultérieurement.

### **c°) Projet de vente de deux terrains à bâtir, Rue Emmanuel Lecoecr, Auffay**

M. Michel VANDERPLAETSEN expose au Conseil Municipal la possibilité de vendre deux parcelles de terrain à bâtir appartenant à la Commune situées en face du Collège René Coty pour des surfaces respectives de 592 m<sup>2</sup> et 630 m<sup>2</sup>.

Le certificat d'urbanisme est positif, la déclaration préalable de division est délivrée.

Les travaux de branchement aux différents réseaux et extension seront à la charge des acquéreurs.

Les agences immobilières et le notaire vont être contactés pour une estimation.

### **3. Cession bande terrain M. et Mme Franck BOURGEOUX à la Commune de Val-de-Scie pour l'Euro symbolique / Élargissement de la Rue de Bazomesnil Commune déléguée de Cressy - Délibération n° 50/2023**

M. et Mme Franck BOURGEOUX cède une bande de terrain pour l'euro symbolique à la commune de Val-de-Scie afin d'élargir à terme la rue de Bazomesnil à Cressy.

La cession concerne la parcelle actuellement numérotée AD N° 334 d'une surface de 58 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même et pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, M. Gérard NOURRICHARD, Mme Nadine CHEVALLIER pour elle-même et pour M. Olivier LETELLIER qui lui a donné procuration, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Céline LETEURTRE, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET) donne son accord pour cette cession et pour signer tout document afférent à ce dossier ainsi que pour classer ces parcelles dans le domaine public communal.

Le tableau et les plans, répertoriant l'ensemble de la voirie communale, devront être mis à jour par le Cabinet Euclid, Géomètres, et transmis à la Communauté de Communes Terroir de Caux compétente dans ce domaine.

### **4. École Maternelle : Acquisition laverie cuisine - Délibération n° 51/2023**

M. Claude FRANC expose que le lave-vaisselle de l'École Maternelle étant vieillissant, les pièces ne sont plus disponibles pour d'éventuelles réparations en cas de panne et il n'est plus adapté au nombre d'enfants actuels.

Il ajoute que le nouveau lave-vaisselle professionnel sera plus adapté pour le personnel.

La place du lave-vaisselle doit être modifiée par rapport à aujourd'hui. Les meubles doivent être changés et l'ensemble du plan de travail sera au même niveau.

M. Claude FRANC précise que le lave-vaisselle est économique en eau.

La laverie proposée sera équipée pour le nouveau tri des denrées alimentaires et produits compostables.

Après délibération, le Conseil Municipal retient à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même et pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, M. Gérard NOURRICHARD, Mme Nadine CHEVALLIER pour elle-même et pour M. Olivier LETELLIER qui lui a donné procuration, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Céline LETEURTRE, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET) le devis de l'entreprise SAV Froid et Équipement en date du 11/11/2023 d'un montant de 8 399,48 € HT / 10 079,38 € TTC.

M. Arnaud DUBOIS demande quand seront réalisés ces travaux.

M. Claude FRANC lui répond le plus tôt possible, il faut d'abord attendre que les meubles soient fabriqués. Le temps de pause est d'une journée donc les travaux pourront être réalisés un mercredi.

## 5. Personnel Communal : Instauration de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat - Délibération n° 52/2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 17 Novembre 2023,

M. le Maire de Val-de-Scie expose au Conseil Municipal que le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 prévoit la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour certains agents publics.

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat peut être versée aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, nommés ou recrutés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023, employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023, dont la rémunération brute ne dépasse pas 39 000,00 € sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite de la GIPA et de la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées.

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de déterminer le montant de la prime dans la limite des plafonds fixés par le décret.

Monsieur le Maire propose :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700,00 €	600,00 € (dans la limite de 800 €)
Supérieure à 23 700,00 € et inférieure ou égale à 27 300,00 €	600,00 € (dans la limite de 700 €)
Supérieure à 27 300,00 € et inférieure ou égale à 29 160,00 €	600,00 € (dans la limite de 600 €)
Supérieure à 29 160,00 € et inférieure ou égale à 30 840,00 €	500,00 € (dans la limite de 500 €)
Supérieure à 30 840,00 € et inférieure ou égale à 32 280,00 €	400,00 € (dans la limite de 400 €)
Supérieure à 32 280,00 € et inférieure ou égale à 33 600,00 €	350,00 € (dans la limite de 350 €)
Supérieure à 33 600,00 € et inférieure ou égale à 39 000,00 €	300,00 € (dans la limite de 300 €)

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1er Juillet 2022 au 30 Juin 2023.

Cas particuliers :

- Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période de référence, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.
- Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période de référence, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité, l'établissement ou le groupement qui emploie et rémunère l'agent au 30 Juin 2023, corrigée selon les modalités prévues au 1 pour correspondre à une année pleine.
- Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 Juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité, établissement ou groupement corrigée selon les modalités prévues au 1 pour correspondre à une année pleine.

Cette prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent à l'exception de la prime de pouvoir d'achat prévue par le décret du 31 Juillet 2023 pour les agents de l'État et de fonction publique hospitalière.

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle fait l'objet d'un versement unique au mois de Janvier 2024.

Elle n'est pas reconductible.

L'attribution de la prime exceptionnelle à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel conformément aux modalités d'attribution définies par la présente délibération.

M. Jean CHOMANT souligne que les délégués syndicaux présents au CST (Comité Social Territorial) du Centre De Gestion ont déploré que les montants plafonds ne soient pas appliqués aux 2 premières tranches, toutefois le projet présenté est conforme.

Monsieur le Maire précise qu'au fil des recrutements récents il s'est aperçu que la Commune propose peu d'avantages aux agents contrairement à beaucoup d'autres collectivités, il devient de plus en plus difficile de pourvoir les postes vacants. Une réflexion va devoir s'engager à ce sujet.

M. Arnaud DUBOIS ajoute qu'au niveau de la Région la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat sera de 350 € par agent.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même et pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, M. Gérard NOURRICHARD, Mme Nadine CHEVALLIER pour elle-même et pour M. Olivier LETELLIER qui lui a donné procuration, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Céline LETEURTRE, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET) :

d'instaurer la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat selon les modalités d'attribution définies ci-dessus.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

## 6. Courrier Magasin Kandy Auffay : courrier en date du 24 Août 2023 - Ouverture exceptionnelle 9 Dimanches en 2024 - Délibération n° 53/2023

Par dérogation au principe du repos dominical, l'article L.3132-26 du Code du travail permet, désormais, au Maire d'accorder une autorisation d'ouverture des commerces de détail, le dimanche, pour un maximum de 12 dimanches par an, par branche d'activité.

Dans tous les cas, la liste des dimanches doit être arrêtée, avant le 31 Décembre, pour l'année suivante (article L.3132-26 du Code du travail), après avis du Conseil Municipal.

La dérogation d'ouverture peut être accordée, uniquement, aux commerces de détail. Les établissements de commerce de gros, les prestataires de services et les professions libérales, artisans ou associations ne peuvent en bénéficier.

La demande d'ouverture peut être, indifféremment, sollicitée par un seul commerçant, une union commerciale, un groupement professionnel et la dérogation s'appliquera à la totalité des établissements qui se livrent, dans la commune, au même type de commerce.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Toutefois, la Communauté de Communes Terroir de Caux, lors de son Conseil Communautaire en date du 25 Septembre 2018, a décidé de laisser aux Communes cette compétence. La dérogation doit, également, être soumise, pour avis, aux organisations syndicales d'employeurs et de salariés intéressés. Ces avis ne lient pas le Maire qui reste libre d'accorder sa dérogation.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier, en date du 24 Août 2023, dans lequel le Magasin KANDY, commerce de détail, demande son ouverture exceptionnelle, en vertu de l'article L.221-19 du Code du travail :

- Les Dimanches 03 et 10, 17 et 24/11/2024 de 10 H 00 à 18 H 30
- Les Dimanches 01, 08, 15, 22 et 29/12/2024 de 10 H 00 à 18 H 30.

En vertu des articles L.3132-26 et L.3132-27 du Code du travail, chaque salarié, privé de repos dominical, percevra une rémunération au moins égale au double de la rémunération, normalement, due pour une durée équivalente, ainsi qu'un repos compensateur équivalent au temps travaillé ce jour-là, conformément à la législation sur le travail exceptionnel.

Si le repos dominical est supprimé, avant une fête légale, le repos compensateur doit être donné le jour de cette fête.

Les organismes suivants ont été interrogés :

- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen Métropole Rouen, Dieppe, Elbeuf
- Les Syndicats CFTC, FO, CGT, CFE/CGC, CFDT Nord 76
- La Fédération Nationale de la Décoration
- La Fédération du Commerce et de la Distribution.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même et pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, M. Gérard NOURRICHARD, Mme Nadine CHEVALLIER pour elle-même et pour M. Olivier LETELLIER qui lui a donné procuration, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Céline LETEURTRE, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET) émet un avis favorable à ces ouvertures exceptionnelles du dimanche, pour les commerces de détail, sur la Commune déléguée d'Auffay.

## 7. Affaires Diverses

a) Date prochain Conseil Municipal :  
Jeudi 25 Janvier 2024 à 18 H 30

b) Remerciements Mme Marie-Claire DILARD pour les marques de sympathie témoignées, par le

Conseil Municipal, lors du décès de son époux Monsieur Roger DILARD, ancien Maire de Cressy.

- c) Chaudière bâtiment 42 Rue de Verdun OFB :  
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé le devis de la société Atalian pour le remplacement de la chaudière le 23/11/2023 d'un montant de 16 632,15 € HT / 19 958,58 € TTC.

Il ajoute que la solution de la chaudière fioul qui est compatible bio-fioul a été retenue car la proposition de la chaudière à granulés bois était presque 5 fois plus chère.

- d) Ouverture la Poste à compter du 06/02/2024 :  
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bureau de Poste d'Auffay reste ouvert, il le sera chaque matin du mardi au samedi.  
Le relai sera pris chaque après-midi par Cocci-Market qui a signé une convention avec la Poste.

- e) Rallye Dieppe 2024 :  
Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un mail de Dieppe Rallye en date du 05/12/2023 sollicitant l'accord de la Commune pour le passage du 50<sup>ème</sup> rallye inscrit au championnat de France des rallyes deuxième division les 10 et 11 Mai 2024.

M. Olivier DELAUNAY informe le Conseil Municipal que la spéciale des Jacquemarts passant par Val-de-Scie aura lieu le samedi 11 Mai toute la journée et se déroulera en 3 passages, le premier vers 8 H 30, le second vers 12 H 45 et le dernier vers 17 H 00.

Le circuit sera le même que l'an dernier, départ de Saint Honoré, l'arrivée se fera à Auffay Rue Pierre Fortier au niveau du rond-point avec la Rue René Coty.

Les élus ont pris cette décision avec l'organisation du rallye pour ne pas pénaliser les commerces qui seraient dans l'obligation de fermer leurs portes le samedi si l'arrivée avait lieu dans le centre bourg.

Les pilotes feront un arrêt interview Place du Général de Gaulle après la deuxième course.

Mme Céline LETEURTRE approuve que la course se déroule dans la journée contrairement aux années précédentes où la course était de nuit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. Christian SURONNE, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même et pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, M. Gérard NOURRICHARD, Mme Nadine CHEVALLIER pour elle-même et pour M. Olivier LETELLIER qui lui a donné procuration, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, M. Stéphane THIERRY, Mme Céline LETEURTRE, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET) décide d'autoriser le passage du rallye de Dieppe 2024 sur la Commune de Val-de-Scie.

## 8. Questions diverses

- Mme Monique LEMERCIER et Mme Virginie SOULET souhaitent un plan à l'échelle du projet de l'aire de loisirs de Sévis et ne pas dénommer cette réalisation City Stade.  
Monsieur le Maire répond qu'un plan pourra être fourni mais que la description donnée dans le compte rendu de la commission Jeunesse Sports et Culture a été suffisamment précis et que personne ne s'y est opposé.  
M. Gérard NOURRICHARD précise que comme le projet n'est pas soumis à construction le plan précis n'est pas obligatoirement à produire et n'est pas utile.
- Mme Virginie SOULET souhaite connaître la position de Monsieur le Maire à propos d'un conflit de voisinage entre les familles FARCY et FERET à Sévis.  
Monsieur le Maire lui répond que jamais il ne s'est occupé des conflits de voisinage que ce sont des conflits d'ordre privé, qu'une plainte doit être déposée si besoin et que ces sujets n'ont pas vocation à être débattus en séance de Conseil Municipal. Il ajoute que cela aura évité des propos injurieux et outrageants devant l'assemblée Municipale.

Mme Virginie SOULET ajoute que ce conflit est à propos de piquets posés sur la voie publique et un, surtout est dangereux pour les enfants qui circulent à vélo ou en trottinette.

Monsieur le Maire ajoute qu'il va faire le nécessaire pour le piquet dangereux. Il précise que M. Michel VANDERPLAETSEN était déjà intervenu et que le piquet a été enlevé puis remis.

- M. Arnaud DUBOIS souhaite connaître les mesures prises pour les écoles d'Auffay au sujet du PPMS et la responsabilité du Maire.  
Monsieur le Maire lui répond que le Plan Particulier de Mise en Sureté est élaboré par les services de l'Éducation Nationale.  
Des exercices sont réalisés chaque année, la Commune dispose d'un compte rendu pour éventuellement remédier aux dysfonctionnements qui lui incombe.
- M. Arnaud DUBOIS souhaite de plus amples explications au sujet de la location gratuite de la salle des fêtes d'Auffay une fois par an aux associations qui ont leur siège à Auffay ou qui font l'animation culturelle ainsi que sur le forfait chauffage appliqué aux occupations gratuites.  
Monsieur le Maire lui répond que ce ne sont pas des nouveautés pour Auffay, que tout a été expliqué dans la séance du Conseil Municipal du 09/11/2023 et qu'il n'a rien à ajouter.
- Mme Céline LETEURTRE souhaite évoquer le mail reçu de Mme Sonia MARCHAL-SOULET, du commerce Le Bocal Local, transmis à tout le Conseil Municipal hier, au sujet du stationnement dans le centre bourg.  
Monsieur le Maire lui répond qu'il a déjà pris contact avec Mme Sonia MARCHAL-SOULET à ce sujet, qu'il va la rencontrer prochainement et qu'il lui a précisé la procédure à respecter pour toute demande. La demande doit être adressée en Mairie, à Monsieur le Maire avant d'être transmise à tous les conseillers municipaux et le sujet sera débattu si besoin en séance de Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 H 45.